ANNEXE 1 – Quelques extraits du Code Hays (1930-1966), cité par Noël Simsolo, Le Film noir, vrais et faux cauchemars, Cahiers du cinéma, « Essais », 2005, pp. 24-25.

I - Principes généraux :

- a) On ne produira pas de films susceptibles d'abaisser la moralité de ceux qui le verront. Ainsi, la sympathie du public n'ira jamais aux vices, au péché ou au mal.
- b) On montrera un mode de vie décent, ne dépendant que de l'intrigue et du divertissement.
- c) On ne ridiculisera pas la loi, naturelle ou humaine, et on ne créera pas de sympathie pour ceux qui la violent.

II - Le meurtre

- a) La technique du meurtre ne sera montrée de façon à susciter son imitation.
- b) On ne devra pas montrer en détail les meurtres brutaux.
- c) La vengeance, à l'époque contemporaine, ne sera pas justifiée.

III - Délits

- a) On ne montrera pas en détail la méthode employée pour un vol ou un cambriolage, un hold-up, le dynamitage d'un train, d'une mine, d'un immeuble.
- b) On observera la même prudence à l'endroit de la pyromanie.
- c) L'usage des armes à feu sera réduit à l'essentiel.
- d) Les méthodes de contrebande ne devront pas être montrées.